

UN OBSERVATOIRE DE LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE À MONTPELLIER

DES ENJEUX SOCIAUX ET SCIENTIFIQUES

CLAUDINE MOÏSE

UNIVERSITÉ STENDHAL, GRENOBLE 3

Nous nous sommes rencontrés en 2008 avec Dominique Crozat dans le cadre du festival *Terrain Blanc*, organisé au sein d'un quartier multiculturel de Montpellier, le quartier Figuerolles. Il s'agissait pour les responsables de faire un lien entre création et territorialisation¹, et nous avons été sollicités pour réfléchir, dans le cadre d'une table ronde, à ce qui faisait de Figuerolles un quartier singulier, inscrit dans une histoire, une liberté et un imaginaire, source de création et de recomposition urbaine.

Nous étions à la fois en géographie urbaine et en sociolinguistique. S'il ne s'agissait pas, dans ce cadre, de se pencher sur les sentiments d'insécurité ou d'intranquillité, sur les insultes ou la violence verbale, nous touchions déjà tous les deux une dimension centrale de nos recherches, l'investissement citoyen de l'espace public. Dominique Crozat m'a proposé, par la suite, de participer au projet autour de l'observatoire de la tranquillité publique.

Un observatoire de la tranquillité publique

La création d'un observatoire local de la tranquillité publique à Montpellier répond à une demande du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) local, coordonné par Fabrice Morand².

Pour le conseil restreint³, l'observatoire de la tranquillité publique devait répondre à des objectifs précis⁴, à la fois fonctionnels et d'analyse. Alors que dans beaucoup de villes, de tels observatoires en restent à l'étape préparatoire, et qu'il n'y a pas de définition ni légale ni réglementaire de ce que doit être un observatoire local de la tranquillité publique, les différents partenaires ont tenu à sérier les enjeux assignés à une telle structure. Pourquoi un Observatoire Local de la Tranquillité Publique a-t-il été voulu et mis en œuvre? Est-ce un projet partagé par les institutions partenaires? Que veut-on observer (les territoires, les faits, les personnes)? Quels sont les modes de recueil et d'analyse des données? Quel sera le fonctionnement de l'OSTP? Quelle place est dévolue aux habitants face à leurs attentes sociales? Que produire? Que diffuser? De quelle façon? Quel rôle décisionnel et politique peut jouer un tel observatoire?

1 « Questionner la notion de territoire, faire l'expérience d'un vivre ensemble, aller à la rencontre des territoires de l'art, territoires de vie, territoires de nos désirs et de nos espérances ... permettre aux artistes, aux habitants de les investir, afin de faire surgir ensemble d'autres facettes d'un possible ... sur les toiles blanches de nos imaginaires ... ». Editio du programme de *Terrain Blanc*, (19-21 septembre 2008), directeur Etienne Schwarcz.

2 En 2006, Fabrice Morand était nommé au service Sureté du domaine public. Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) Fabrice Morand a mis en place des Groupes territoriaux, partenaires d'un même quartier, qui ont pour objectif de se concerter sur des questions de prévention de la délinquance.

3 Le conseil restreint est composé de la Préfecture, Le Parquet, l'Inspection d'Académie, la Ville, le Conseil Général, Les Transports en commun de l'Agglomération de Montpellier et des bailleurs locaux.

4 Une mission d'étude a été confiée à l'organisme Icade-Suretis par l'État et la ville de Montpellier pour « assister les membres du CLSPD restreint dans la définition et la mise en place d'un observatoire local de la tranquillité publique à l'échelle de la Ville de Montpellier ».

L'observatoire devait avoir pour mission de traiter les données transmises régulièrement par chacun des partenaires, données remarquables et significatives en termes d'insécurité. Elles serviraient à alimenter les rencontres des groupes territoriaux, à fournir au Maire des indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de piloter la politique publique locale de tranquillité publique, à enrichir le débat et la concertation au sein du comité restreint du CLSPD, bref de fournir une connaissance affinée des faits d'incivilité, basée sur une réflexion distanciée et réflexive, en marge des statistiques policières.

L'analyse des données, à la fois quantitatives mais aussi qualitatives, a été confiée à un groupe d'universitaires de disciplines différentes⁵, coordonné par Dominique Crozat. Au-delà d'une cartographie des incivilités mentionnées⁶, et des données chiffrées et statistiques, il a été décidé de travailler sur l'identification, la qualification⁷ et la construction même des faits, et donc des discours, qui participent de l'insécurité et l'alimentent. Ainsi des observations ont été menées autour du dispositif des caméras de surveillance de la ville⁸ et dans le cadre des réunions des Groupes territoriaux⁹ tandis que des enquêtes ethnographiques ont été entreprises à la sortie des collèges¹⁰ ou dans les transports en commun¹¹. Ainsi, face aux données statistiques et aux indicateurs qui remontent des institutions publiques partenaires, les membres de l'Observatoire de la Tranquillité Publique se donnent comme objectif éthique d'analyser les contextes de production, les représentations discursives et les enjeux politiques qui sont au cœur aussi des productions sur l'insécurité.

Ces analyses, des faits circonscrits à leur déconstruction si besoin, doivent servir les partenaires dans un but d'action et de prévention, dans une forme d'appropriation et de partage collectifs.

La nécessité des croisements disciplinaires

La mise en place d'un tel dispositif ne peut se faire qu'en équipe, dans les analyses croisées et dans les échanges. Les avancées des projets, les réflexions et les résultats s'élaborent entre tâtonnements, émulations théoriques et enquêtes de terrain. Garder ces dynamiques sur la durée, mobiliser différentes disciplines, éloignées et prises dans de multiples contraintes, montre qu'il faut croire à la fois à ce principe heuristique et à la volonté d'intervention dans un même mouvement mu par la découverte, l'envie et l'expérimentation. Que représente la demande sociale pour nous, quels sont les enjeux politiques, qu'est-ce que l'intervention ?

Cela semble aller davantage de soi en géographie sociale ou en sciences de la communication mais la linguistique qui se veut appliquée reste encore bien souvent en France à la marge dans sa propre discipline des sciences du langage, construite à partir d'un centre déconnecté du champ social et pris par la langue pour elle-même. Pour des raisons épistémologiques propres à la discipline (Gadet 2006, Moïse 2007), la sociolinguistique en français ou en France est peu « appliquée ». Ou pour le dire autrement l'engagement des sociolinguistes dans la société civile est assez marginal même si l'on peut mentionner quelques champs bien connus et circonscrits de notre vaste domaine d'investigation, l'aménagement linguistique (et plus ailleurs même dans la francophonie qu'en France) et la didactique des langues, ou des champs plus restreints comme le milieu du travail (Boutet, Gardin et Lacoste 1995) ou la justice, champ spécifique en Angleterre (forensic linguistics)

5 Géographie urbaine, sociolinguistique, droit, sciences de l'information et de la communication, sociologie.

6 Les partenaires ont mentionné deux grands axes, d'une part « le bruit et les nuisances » et d'autre part « les populations marginales », dénomination qui induit une norme, toujours sujette à questionnement. Mais les incivilités telles que mentionnées sont de tous ordres (poubelles brûlées, tags, tapage nocturne, etc.).

7 Guilhem Dezeuze.

8 Dominique Crozat, Catherine Selimanovski, Bruno Bonu et Laurent Fauré.

9 Claudine Moïse.

10 Claudine Moïse et Elodie Baklouti.

11 Catherine Delavergne.

(Lagorgette 2010). Malgré tout, parce que la linguistique, historiquement et dans un esprit positiviste n'était pas, *a priori*, sociale, parce qu'intervenir sur les productions langagières touche à l'idéologie politique et à la conception de la nation (Moïse 2006), parce que la langue est affaire du citoyen, le sociolinguiste est loin d'avoir le statut du géographe social, spécialiste d'aménagement territorial, du communicant, spécialiste en sémiotique publicitaire, ou même du sociologue ou psychologue, experts et conseillers en maux sociaux et individuels et pourvoyeurs de revues ou ouvrages à large diffusion.

Ainsi, ce projet donne à voir la nécessité de faire que la sociolinguistique soit dans l'intervention, qu'elle fasse des liens avec les territoires, et donc d'autres champs scientifiques. Il nous faut alors croiser nos pratiques disciplinaires parce que nous avons une responsabilité publique de transferts de connaissance, d'échanges et de compétences dans notre monde en complexité. Derrière les enjeux linguistiques, nous devons aussi dénouer les tensions sociales et les rapports de pouvoir à l'œuvre. Tant que l'on considère que l'implication du chercheur s'inscrit dans des visées «humanistes» et dans une «force émancipatoire» (Blanchet 2000 : 92-93), nos activités scientifiques croisées, à mes yeux, feront sens. Même si nous avons conscience des enjeux de pouvoir, des distorsions politiques et des dangers de la commande et d'une certaine instrumentalisation, il est nécessaire de s'engager dans des domaines à risque idéologique comme celui de la violence et de l'insécurité. Nous ne pouvons faire l'impasse de la responsabilité que nous avons dans la construction des discours sociaux. Les scientifiques détiennent un vrai pouvoir symbolique. Même s'il ne faut pas croire que, pétris de bonnes intentions, nous allons échapper aujourd'hui à l'imprégnation au sein des discours de nos construits idéologiques, aux représentations en marche, que ce soit la «citoyenneté», «l'intégration» ou la «tranquillité», nos recherches peuvent servir, non pas de légitimation dans ce cas-là, mais de repousser, donc de contre-légitimation des décisions politiques.

Le croisement disciplinaire est un garde-fou. Puisque nous construisons chacun «notre réel» formaté par nos représentations et nos disciplines, les différentes approches permettent de pondérer nos appréhensions et résultats. Ce qui est compliqué dans le croisement disciplinaire (contrairement à ce que l'on entend et ce qui circule), ce n'est pas comme diraient les épistémologues l'idiomaticité du discours (le jargon), pas vraiment de se mettre d'accord sur les «représentations», «le territoire» mais c'est notre représentation du réel et notre façon de nous en saisir, donc et de le modéliser. Lors d'une réunion des groupes territoriaux, il nous a fallu saisir la notion de «bande» et les réflexions croisées ont permis de dégager la complexité, d'éviter les réductions et les inflexions. Il faut donc sans cesse se poser la question de «Qu'est-ce que nous faisons»? «Pourquoi nous le faisons» «Et comment»? Le croisement disciplinaire empêche nécessairement d'être dans la satisfaction de nos analyses auto-centrées.

Les participations des auteurs

Les textes présentés ici, de disciplines différentes, questionnent donc la mise en place d'un observatoire de la tranquillité publique d'un point de vue théorique pour Dominique Crozat, Caroline Caplan et Guilhem Dezeuze et d'un point de vue du terrain pour Catherine Sélیمانovski, Catherine Delavergne et moi-même.

Dans son texte, *Observatoire local de l'(in)tranquillité publique à Montpellier De la commande publique aux objectifs scientifiques*, Dominique Crozat montre comment nous pouvons appliquer de telles commandes dans une démarche d'opposition sécuritaire, questionner les modes de production des normes urbaines actuelles et analyser la construction du réel à travers les émotions, les représentations sociales, les discours en circulation, les règlements imposés. Cet observatoire pose donc la question centrale des limites de l'ordre et du désordre public. L'ordre public se déclinerait sur le mode de la tranquillité, entre sécurité et hygiène, face auquel le désordre renverrait aux «violences urbaines». Comment alors repérer les incivilités et surtout comment les définir? Comment questionner la dimension spatiale par la normalisation informatique de l'espace via les

SIG et la cartographie qui définissent les « quartiers » (euphémisme pour des cités HLM) comme des « hot spots » ? Dans le même sens, Dominique Crozat décline les différentes conceptions de l'insécurité, les représentations républicaine, ultralibérale et marxiste ; il questionne la réponse sociale qui porte avant tout sur un contrôle social de proximité par les politiques de sécurité et qui en oublie les petits délits et incivilités quotidiens qui nuisent à la pacification du bien vivre ensemble. Ce qui est d'autant plus dommageable que, comme le dit Dominique Crozat, cet « échec » a servi également à justifier le retour d'un traitement sécuritaire de l'ensemble des problèmes de l'espace public. Et le débat pourra donc s'articuler autour de cette question centrale de « justice spatiale » qui serait « une politique territoriale attentive aux droits des individus et des groupes (affinitaires et pas communautaires) ».

Autour de ces questionnements, il s'agira plus concrètement pour les chercheurs 1. de mettre à disposition des collectivités territoriales un outil de travail efficace sur des thématiques particulièrement sensibles dans la société contemporaine. 2. de cerner avec une précision accrue les incivilités sur la voie publique. 3. de réfléchir aux logiques de production de la norme urbaine. 4. de poser l'implication citoyenne du chercheur, avec les outils qui sont les siens, dans un débat brûlant.

Pour illustrer le travail sur la géolocalisation, Caroline Caplan, dans son texte, *Cartographier l'incivilité, un outil au service des institutions locales : enjeux, défis, méthodes*, montre le lien étroit entre la géographie et la cartographie, quand il s'agit « de préparer une traduction spatiale des phénomènes sociaux dans l'espace urbain », même s'il est souvent difficile pour les politiques publiques locales de gérer « les incivilités quotidiennes subies par des milliers de citoyens ». À partir des nombreuses données, de celles de la Police Municipale à celles de la société des Transports en commun (TAM), « L'enjeu de l'observatoire réside dans la mise en œuvre d'un outil cartographique complet d'observation des incivilités dans la ville. Tout d'abord parce que les données sont nombreuses, et arrivent tous azimuts. De la Police Municipale, de la société de transport de l'agglomération (TAM), des collèges et lycées ou des individus même, « cet outil, doit alors faire preuve d'une grande capacité de rassemblement des données chiffrées relayées par les différents partenaires du CLSPD dans la ville ». Caroline Caplan n'oublie pas pour autant de signaler combien « ces chiffres, étant à traiter en vue de classification des faits selon leur nature, doivent être repris par des techniciens qualifiés et formés sur le logiciel de cartographie et éthiquement responsables. J'entends par là que ce traitement de l'information doit être fait de la manière la plus régulière possible, et laisser le moins de place à l'appréciation personnelle ». Car la carte peut évidemment séduire et sembler une réponse à toutes les demandes.

Guilhem Dezeuze va aborder des notions centrales, d'un point de vue du droit, pour ce qui est de la tranquillité publique. Il s'attache tout d'abord la question de l'*ordre public*, non défini ni par le droit ni par la jurisprudence. « Elle échappe à la théorie, car c'est une notion qui implique un rapport essentiellement d'adaptation et de nécessité avec l'environnement, mettant en jeu des autorités publiques avec leur appréciation locale des situations ». L'ordre public serait alors de l'ordre d'une fonction et non un contenu. « L'ordre public accueille dans son contenu évolutif des références à la moralité publique, à la dignité de la personne humaine, à la protection des individus contre eux-mêmes et à la protection des mineurs ». Comme exemples et comme un fil à tirer, l'ordre public se décline à travers des arrêts anti-mendicités et les notions de « manifestation » et « attroupement », qu'il va analyser pour en montrer les limites entre traitement social et répressif, entre désordre, champ de la police administrative, et violence, champ de la police judiciaire. Toutes ces notions qui peuvent donc glisser facilement d'un pan à un autre, d'un point de vue des valeurs, de la société ou même du droit sont donc d'une grande complexité pour l'observatoire.

Les trois derniers textes présentent des situations de terrain à partir d'enquêtes ethnographiques. Catherine Delavergne, à partir de son texte, *Insulteur et insulté, une analyse contextuelle d'interactions dans le tramway*, « vise à comprendre, sans convoquer des catégories explicatives *a priori*, les processus par lesquels le conflit ou la violence peuvent soudainement faire irruption dans l'espace

public, les moments où la construction, dans l'action, d'un ordre et d'un sens commun basculent dans l'incompréhension ». À partir de trois micro-situations et en appui à une approche à la fois ethnographique et interactionnelle où l'analyse du contexte est centrale, elle cherche à voir comment se redéfinissent les normes sociales.

Dans son texte, *Violence et pauvreté: déchiffrer le rapport à la violence sous l'angle de la pauvreté*, Catherine Sélimanovski interroge la notion de repli et de pauvreté en lien avec les territoires à partir d'une enquête menée dans le quartier de la Meinau à Strasbourg entre 1997 et 2000. « Le repli, sur soi, sur le territoire, le repli identitaire est un corollaire rétroactif de la stigmatisation et de la disqualification des personnes et des lieux ». L'analyse repose sur une enquête lancée auprès de jeunes âgés de 16 à 25 ans, habitant le quartier de la Meinau-Canardière. L'enquête date de plus de dix ans, le quartier a été l'objet de nombreuses mesures de la politique de la ville. Il a changé en partie, néanmoins le mécanisme de la territorialité du repli et du conflit décrit ici est toujours une clé de lecture pertinente du problème des violences urbaines. C'est en quoi ce texte s'inscrit pleinement dans les préoccupations et les démarches pluridisciplinaires de l'Observatoire de la Tranquillité Publique (OLTP) de Montpellier. « N'apportant ni outil de mesure, ni outil cartographique, l'objectif est d'attirer l'attention sur le sens de l'ancrage au territoire en rappelant la nécessité de prendre en compte la territorialité des individus. Il ne s'agit pas seulement de répondre à la question « où sont commis les incivilités et les actes délinquants ? » mais « pourquoi là et avec quels effets ? » en tenant compte de la complexité des processus d'appropriation et d'identification au territoire pouvant conduire à des violences urbaines ».

Enfin le texte de Claudine Moïse et Élodie Baklouti rend compte d'une enquête ethnographique menée dans un collège de Montpellier. Il s'agissait dans la commande de l'observatoire de mesurer les incivilités lors des entrées et sorties du collège, donc à travers les interactions entre élèves et surveillants. L'étude de terrain permet d'aller aussi à l'encontre des discours attendus sur les violences aux sorties des collèges.

BIBLIOGRAPHIE

- BLANCHET P., (2000). *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*, Presses universitaires de Rennes.
- BOUTET J., GARDIN B. et LACOSTE M., (1995). « Discours en situation de travail », *Langages* n° 117, Paris, Larousse: 12-31.
- GADET F., (2006). « Le sociolinguiste et la société civile » in Jacquet-Pfau C. et J.-F. Sablayrolles (Eds.), *Mais que font les linguistes ?* Paris: L'Harmattan: 121-128.
- LAGORGETTE D., (2010). « Présentation », « Les linguistes au tribunal. Linguistique légale et demande sociale », *Langage et société* 132: 5-14.
- MOÏSE C., (2006). « Protecting French: The view From France », in Duchêne, A. et M. Heller (Eds.), *Discourse of Endangerment: Interest and Ideologies in the Defense of Languages*, Chapitre 11. London, New York: Continuum International Publishing Group: 216-241.
- MOÏSE C., (2007). « Déambulations sociolinguistiques », Lambert P., Millet A., Rispaïl M. et C. Trimaille (Éds), *Variations au cœur et aux marges de la sociolinguistique. Mélanges offerts à Jacqueline Billiez*, Paris: L'Harmattan, pages 179-186.